

Madame, Monsieur

A partir du Lundi 7 Septembre 2020, le dispositif « Devoirs faits » est mis en place pour toutes les classes. Ce dispositif permet aux élèves de pouvoir bénéficier au collège d'un lieu de travail, de ressources humaines et également de la possibilité de travailler avec leurs camarades, si besoin. Ce dispositif permet à vos enfants de parfaire leur autonomie, de mieux appréhender les apprentissages dans un environnement serein et de faire une grande partie de leurs devoirs.

Les heures du dispositif « Devoirs faits » seront intégrés dans l'emploi du temps des élèves. Elles seront de différentes natures (avec deux intervenants, un assistant d'éducation...). Elles seront obligatoires pour tous les élèves jusqu'aux vacances d'automne. Il est impératif que les élèves aient leur matériel lors de ces heures, en particulier le mercredi, afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur SIMONIN Philippe

Principal

Madame, Monsieur

A partir du Lundi 7 Septembre 2020, le dispositif « Devoirs faits » est mis en place pour toutes les classes. Ce dispositif permet aux élèves de pouvoir bénéficier au collège d'un lieu de travail, de ressources humaines et également de la possibilité de travailler avec leurs camarades, si besoin. Ce dispositif permet à vos enfants de parfaire leur autonomie, de mieux appréhender les apprentissages dans un environnement serein et de faire une grande partie de leurs devoirs.

Les heures du dispositif « Devoirs faits » seront intégrés dans l'emploi du temps des élèves. Elles seront de différentes natures (avec deux intervenants, un assistant d'éducation...). Elles seront obligatoires pour tous les élèves jusqu'aux vacances d'automne. Il est impératif que les élèves aient leur matériel lors de ces heures, en particulier le mercredi, afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur SIMONIN Philippe

Principal

Madame, Monsieur

A partir du Lundi 7 Septembre 2020, le dispositif « Devoirs faits » est mis en place pour toutes les classes. Ce dispositif permet aux élèves de pouvoir bénéficier au collège d'un lieu de travail, de ressources humaines et également de la possibilité de travailler avec leurs camarades, si besoin. Ce dispositif permet à vos enfants de parfaire leur autonomie, de mieux appréhender les apprentissages dans un environnement serein et de faire une grande partie de leurs devoirs.

Les heures du dispositif « Devoirs faits » seront intégrés dans l'emploi du temps des élèves. Elles seront de différentes natures (avec deux intervenants, un assistant d'éducation...). Elles seront obligatoires pour tous les élèves jusqu'aux vacances d'automne. Il est impératif que les élèves aient leur matériel lors de ces heures, en particulier le mercredi, afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur SIMONIN Philippe

Principal